

Compte Rendu
de la séance de conseil municipal
Séance du 28 décembre 2020

Présents : M. Francis PERROT, , Mme Manon SOUPIZON, M Francis AUGUSTIN, M Patrice COMBAUD, M Patrick DECLUZET, M Johnny FASTRE et M Raymond LEBRUN.

Excusé : Mme Laurette HERAULT, M Hervé MONTAGNET (pouvoir à M PERROT),
Mme Nathalie SERTON-BONNET, Mme Florence SIMON

11 Elus – 7 Présents – 1 Pouvoir – 8 Votants

Secrétaire de Séance : Mme Manon SOUPIZON

L'an deux mil vingt, le 13 novembre le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt et décembre deux mil vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, Maire.

Ordre du jour

- ❖ Approbation du CR du 13/11/2020
- ❖ Décision modificative chapitre 23 au chapitre 21
- ❖ Préparation du budget du CCAS
- ❖ Organisation du CCAS
- ❖ Demande d'emplacement pour camion de pizza
- ❖ Prochaine tranche de travaux sur la commune
- ❖ Report du DIF 2020 sur le budget 2021
- ❖ Création de 2 postes d' « agent technique »
- ❖ Questions diverses

1/APPROBATION DU CR DU 13/11/2020

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver le CR de la réunion du 13 novembre 2020.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le CR.

2/ 2020-059 : DELIBERATION MODIFICATIVE

Chapitre 21 D : + 7 300€

c/2151 : +1 700€

c/2183 : + 5 600€

Chapitre 23 : -7 300€

c/2313 : - 7 300€

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les virements de crédits nécessaires.

3 et 4 BUDGET CCAS ET ORGANISATION

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si la création d'un CCAS peut être envisagée.

Après réflexion de l'ensemble des membres présents, il est décidé de créer une commission « lien social intergénérationnel communal »

Sur la décision de l'ensemble des membres présents, il ne sera pas créé de budget CCAS, les dépenses liées aux actions de cette commission seront imputées sur le budget principal de la commune. Un service comptable sera créé à cet effet.

5 /2020-060 : DEMANDE D'EMPLACEMENT CAMION PIZZA :

Monsieur le Maire explique que Yann PIZZA devrait reprendre la vente après la crise.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'accorder le même emplacement à « Yann Pizza » pour le même tarif que précédemment soit 60€ par an.

Il est précisé que si d'autres entreprises du même genre souhaitent aussi avoir un emplacement, il faudra être vigilant sur les branchements électriques. Ce brancher sur l'église ne sera pas possible, la puissance n'est pas adaptée.

2020-061 : FOSSES ET CHEMINS :

Monsieur le Maire explique qu'il est en attente de devis pour le curage des fossés et pour l'achat de gravillons et des pierres pour remblayer les chemins.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document qui concerne ces deux sujets..

2020-062 : REFECTION DE VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part des devis reçus pour la réfection des routes :

1/ Riau-Barril du Haut

2/Les Jardats

3/Route des Meuniers aux Cotillons

4/Route de Saint-Août aux Vinçons

5/Route de la Châtre à la Carroux

L'estimation de la remise en état de ces voies communales est de 198 219€HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'effectuer les travaux sur les VC :

1/ Riau-Barril du Hut

2/Les Jardats

3/Route des Meuniers aux Cotillons

4/Route de Saint-Août aux Vinçons

5/Route de la Châtre à la Carroux

APPROUVE le plan de financement suivant :

Subvention DETR : 61 025€ (30.79%)

Département : 77 728€ (39.21%) (27 760m²*2.80€)

Fonds propre : 59 466€ (30%)

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire ces dépenses en section d'investissement sur le budget 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de subvention et à signer tous documents en rapport avec ce projet.

2020-063 : CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE:

Monsieur le Maire explique qu'il serait nécessaire de créer, dans l'optique d'un recrutement au printemps, deux postes d'adjoint technique.

Il propose la création :

1 poste d'adjoint à temps plein

et

1 poste à mi-temps

Ce qui permettra une adaptation selon les besoins de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire a créé ces postes, à faire toutes démarches afférentes à cette création ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires.

Questions diverses :

Le maire informe :

-Une zone 30 sera mise en place au bourg et qu'il n'y aura pas de signalisation lumineuse.

-SDE, projet de mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique. Monsieur le Maire informe qu'une demande sera faite à la Communauté de communes car c'est elle qui en a la compétence.

-Proposition de LOGO

-Accepte la proposition de MAURET pour la réparation de la gouttière de la salle des fêtes.

-